Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260924-2026_09_158-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 22 septembre 2026

Délibération n°2026-09-158

Date de convocation : 16 septembre 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 43

Convention de partenariat entre la CCPL et GRDF dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

L'an deux mille vingt-six, le 22 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bodilis, salle multifonctions, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUELENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KEROUANTON Rachel, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PERON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban
Ont donné procuration	M. JEZEQUEL Jean à Mme QUELENNEC Marie-Françoise M. BODIGUEL Robert à M. POLARD Matthieu M. GAUNEZ Romain à Mme GUILLERM Elisabeth
Absent(s) excusé(s)	M. PLOUZANE Philippe Mme GEORGELIN Anne-Catherine

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PICART Sophie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260924-2026_09_158-DE

La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau engage l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) afin d'établir sa politique de transition écologique pour elle et ses communes membres.

Une politique de transition écologique comprend nécessairement un volet énergétique, tant dans la maitrise des consommations énergétiques que dans la production d'énergie à partir de ressources renouvelables pour diminuer la dépendance aux énergies fossiles.
La filière gaz fait partie du paysage énergétique régional et local, dont l'enjeu est d'assurer la décarbonation de sa production pour se substituer à son origine majoritairement fossile à l'heure actuelle.

C'est à travers cet enjeu, que la CCPL et GRDF souhaite s'engager à travers un partenariat ; partenariat sans engagement financier mais qui permet aux deux parties d'échanger des données énergétiques, et d'entrevoir les possibilités de développement du biogaz à travers ses différentes applications si tant est qu'elles soient compatibles avec la future trajectoire énergétique décidée dans le cadre du PCAET de la CCPL.

La convention engage les deux parties pour une durée de 3 ans, durée pendant laquelle les techniciens des deux parties s'engagent à tenir des échanges annuels pour faire un point sur l'état d'avancement de la convention.

Le conseil communautaire,

Vu la conférence des maires en date du 15 septembre 2026 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. Samuel Phélippot, Vice-président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le partenariat entre GRDF et la CCPL.

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la CCPL et GRDF et tous actes et documents permettant la mise en œuvre de ce partenariat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 24 septembre 2026.

La Secrétaire de séance,
Sophie PICART.

Le Président,
Henri BILLON.



